

**Mercredi 16 mars 2011  
À LA VEILLE DU BUDGET PROVINCIAL**

## **POUR CONSERVER LE DROIT À LA SANTÉ POUR TOUTES ET TOUS LA COALITION SOLIDARITÉ SANTÉ RÉCLAME UN RÉINVESTISSEMENT DANS LA SANTÉ ET LES SERVICES SOCIAUX**

Depuis de nombreuses années, le Québec est en queue de peloton quant au financement de son système de santé et des services sociaux. Avec un montant annuel de 5 096\$ par habitant, il est la province qui consacre la plus petite part de son budget à la santé, soit 33,1%. En comparaison, la moyenne canadienne des dépenses par habitant se situe à 5 614\$ par habitant (6 266\$ en Alberta) et le pourcentage moyen du budget consacré à la santé est de 39,2%.

De plus, les dépenses en santé sont relativement stables depuis quelques années, particulièrement en ce qui a trait aux services hospitaliers et aux services médicaux. Pourtant, on nous répète qu'elles représentent un pourcentage trop important pour les finances publiques. L'augmentation de cette part des dépenses de santé dans le budget de la province est plutôt la conséquence des réductions de revenus de l'État. En effet, la baisse des impôts de 2008 a privé le gouvernement de 950 millions \$ annuellement. Récupérer ces montants permettrait de financer plus adéquatement les services publics.

### **Ça coûte trop cher investir en santé et ça ne rapporte rien...?**

Outre le fait que le droit à la santé est un droit fondamental reconnu par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le Québec a accepté le Pacte relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC). À ce titre, ses choix budgétaires doivent refléter cet engagement. Aussi, les dépenses en santé et services sociaux sont souvent considérées comme une perte sèche pour les contribuables québécois. Or, l'état de santé d'une population est un facteur déterminant de la croissance économique... Les nombreuses coupures qui ont eu lieu dans le réseau de la santé et des services sociaux ont donc un coût social important !

Le gouvernement du Québec doit rétablir la progressivité de l'impôt des particuliers (avec un nouveau palier d'imposition par exemple) et imposer adéquatement les entreprises pour qu'elles contribuent leur juste part aux finances publiques.

**Pour conserver votre droit à la santé, passez à l'action !  
Pour suivre la Coalition Solidarité Santé :**

Site Internet : <http://cssante.typepad.com/>

Courriel : [cssante@gmail.com](mailto:cssante@gmail.com)

Facebook : Coalition Solidarité Santé

